

République Française  
Département Eure-et-Loir  
Commune de Francourville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

Référence
2024-07

Objet de la délibération
TARIF DE LA GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Eure-et-Loir  
Le : 22/03/2024

Et

Publication ou notification du :



L' an 2024 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de MOULIN Eric, Maire

**Présents** : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, MM : ALIJEVIC Bésim, BEALAY Anaud, DUVAL Gilles, GENET Xavier, MEDIOUNA Adil, THIEBAULT Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE PARSCAU Loïc à Mme LETARTRE Isabelle

Excusé(s) : Mmes : BEZAULT Laura, THIROUIN Severine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BEALAY Anaud

**Objet de la délibération** : TARIF DE LA GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que la commune a en charge la garderie pré et post scolaire.

Les tarifs de fréquentation sont :

Le matin : 1.80 €

le soir : 2.30 €

Depuis le 6 mai 2021 délibération réf 2021.31

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité

D'augmenter les tarifs de la garderie à compter de septembre 2024 qui seront les suivants

le matin à : 2.00 €

le soir à : 2.50 €

D'autoriser M. Le Maire à modifier le règlement intérieur au niveau de l'article 10: Prix de la garderie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie le 22/03/2024  
Le Maire  
Eric MOULIN

